

Au fil des jours

20
23

Mars Avril

FONCTIONNEMENT

Le budget d'une commune est à la fois le reflet de la politique de l'équipe municipale et l'outil de mise en œuvre des actions menées par les élus.

L'exercice budgétaire 2023 permet de poursuivre la recherche d'économie et une réelle dynamique d'investissement. Le budget communal, voté au conseil municipal du 27 mars 2023, s'emploie à préserver la santé financière de la ville, sans augmenter la pression fiscale sur les Frossetains tout en continuant une politique d'investissement ambitieuse pour améliorer toujours un peu plus le cadre de vie de nos concitoyens.

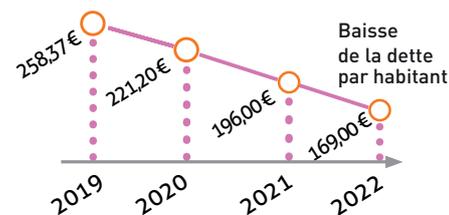
Dépenses de fonctionnement par secteur : total 2 584 400 €

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme l'entretien de la voirie, des bâtiments, les salaires du personnel, les charges liées aux écoles, aux subventions aux associations...

La municipalité parvient depuis plusieurs années à réduire ses dépenses. Des économies sont réalisées chaque année dans tous les services. Une veille permanente est assurée pour contenir les dépenses.

Dette par habitant

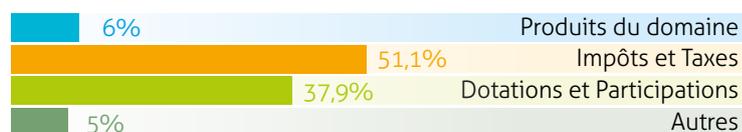
0,94 an de capacité de désendettement



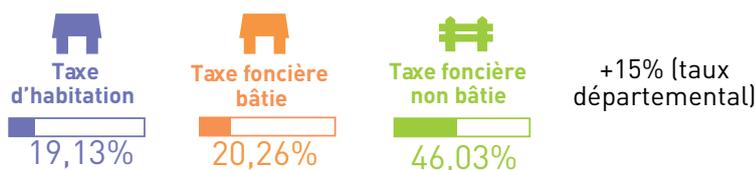
Recettes de fonctionnement : total 2 584 400 €

Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (restauration scolaire, location de salles, redevance d'occupation...), ainsi que divers excédents (résultat de l'année précédente).

Éléments détaillés des recettes 2023



Maintien des taux d'imposition depuis 2014



La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département sur le territoire de la commune. **Le taux départemental est donc ajouté au taux communal sur la fiche d'imposition.**

Frossetaines, Frossetains,
Fin mars, le Conseil Municipal a validé par délibération les comptes administratifs 2022 et le budget prévisionnel 2023 de la Commune.

Une gestion rigoureuse, sans augmentation de la pression fiscale communale depuis 2014, dégage encore cette année un résultat sur le fonctionnement de

650 000 € pour un budget de 2,5 M €. Cet excédent nous permet de financer, avec des subventions plus ou moins importantes,

(Etat, Région, Département) nos investissements, en voiries, en bâtiments ou autres.

Dans les entreprises privées les investissements ont pour objectif d'améliorer l'outil de production, d'augmenter la rentabilité, de dégager plus de marge, ce qui justifie souvent le recours à l'emprunt.

Dans la Commune, si les investissements ont pour but d'améliorer le quotidien des citoyens utilisateurs, en aucun cas ils n'améliorent les excédents budgétaires des années suivantes.

A contrario, ils vont, si ils ont été financés par l'emprunt diminuer les capacités d'investissements sur plusieurs années à cause des remboursements du capital et des intérêts des sommes empruntées.

A propos d'emprunt, l'attitude de l'État est loin d'être exemplaire puisque nous arrivons à une dette nationale de près de 3000 milliards d'euros.

Un bel héritage que nous laissons aux générations futures !

Les mouvements sociaux refont la une de l'actualité et font passer au second plan, la guerre en Ukraine les mouvements migratoires où les tensions internationales.

Je plains ces étudiants qui manifestent et s'inquiètent de leur départ en retraite avant de commencer à travailler.

Sont-ils influencés par nos sénateurs qui ont validés la suppression de certains régimes spéciaux, mais pas le leur !

Il semblerait que le travail ne soit plus un objectif ni un lieu d'épanouissement.

« L'hirondelle aux champs amène joie et printemps »

Les saisons rythment la vie de nos amis agriculteurs.

Les bêtes sont de retour à l'herbe.

Espérons que le réchauffement climatique ne perturbe pas trop leurs récoltes.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Sylvain SCHERER
Frossay 04/04/2023

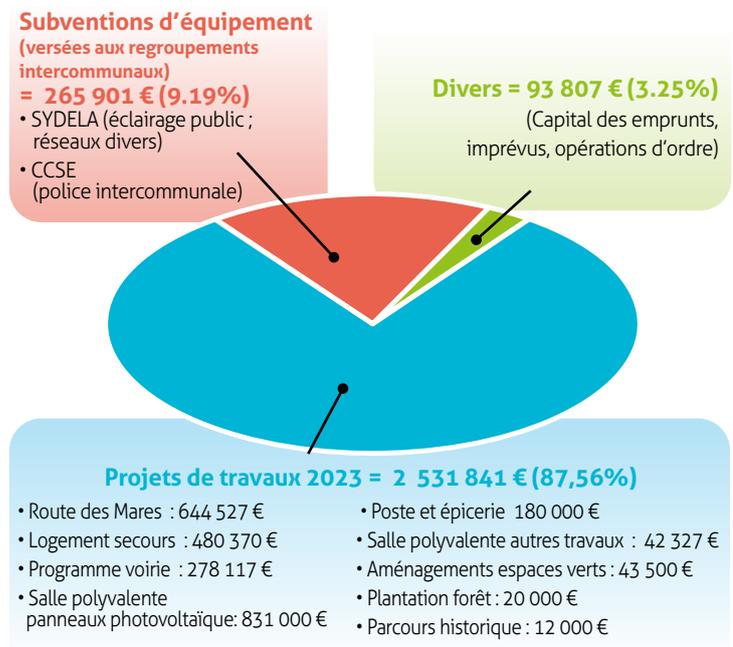
INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement se compose également de dépenses et de recettes qui s'équilibrent.

Du côté des dépenses, les frais liés à la réalisation d'infrastructure (bâtiments, aménagement de voirie), mais également le mobilier, les équipements informatiques. De l'autre côté en recettes, l'autofinancement, les subventions et l'emprunt.

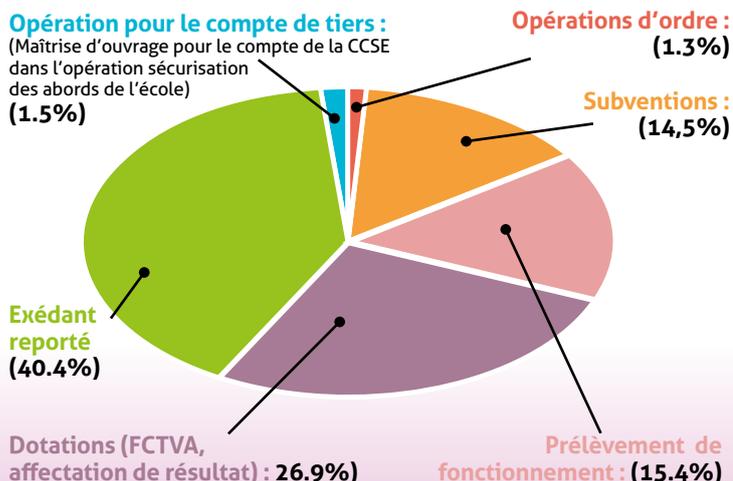
Dépenses d'investissement : total 2 891 549 €

La volonté de l'équipe municipale est de poursuivre les efforts en matière de restriction budgétaire au niveau des dépenses de fonctionnement afin de dégager suffisamment de marge pour continuer les investissements nécessaires aux besoins des Frossetains (Construction et rénovations de bâtiments publics ; programme d'aménagement et de sécurisation des voies). Pour 2023, les dépenses d'investissement sont réparties sur les projets, travaux et équipements suivants :



Recettes d'investissement : total 2 891 549 €

Les recettes d'investissement se composent du fonds de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement, de l'épargne, des subventions, des excédents éventuels de l'année précédente.



Cimetière, route des Mares : concessions échues

Considérant l'article L.2223-15 du Code général de collectivités territoriales, le Maire invite les concessionnaires ou les ayants droit des concessions, dont la liste est affichée ci-après, à se faire connaître en mairie, par tout moyen à leur convenance, munis des pièces justifiant leur qualité de concessionnaire ou d'ayant droit du concessionnaire, afin de procéder aux démarches nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture dans les meilleurs délais.

Mairie de Frossay, 4, rue du Capitaine Robert Martin
les mardis, mercredis, vendredis et samedis matin
Tél : 02 40 39 72 72.

- Tombe 115 : Famille DOUSSET/GUILLOU/LECUYER la Cathelinère
- Tombe 353 : Famille LUSSEAU/LOREAU Le Bourg
- Tombe 410 : Famille OLIVIER/GUISSEAU La Voirie
- Tombe 478 : Famille MORANTIN née GENDRON
- Tombe 496 : Famille PICHON/AUBINAIS
- Tombe 556 : Famille BOUREAU Augustin
- Tombe 576 : Famille VILAINE
- Tombe 644 : Famille SORTAIS/BARRE Le Moulin Prieur
- Tombe 652 : Famille ROLLET/POSTEL
- Tombe 683 : Famille FERREOL/RAGOTIN
- Tombe 1026 : Famille BROSSEAU/LUCAS

Fête de l'agriculture

Rendez-vous le samedi 3 juin à partir de 10h30 derrière la mairie pour la fête de l'agriculture.

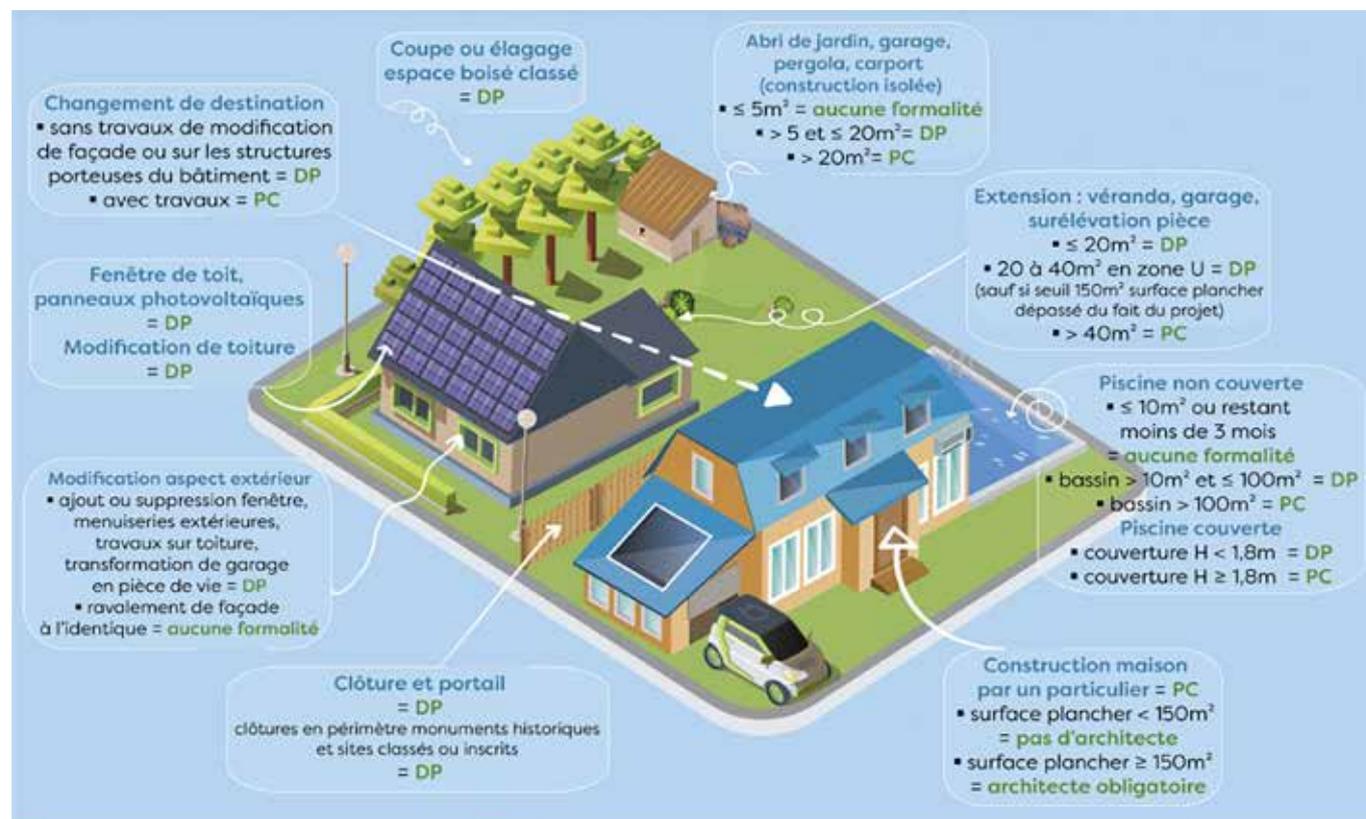
Animations pour les enfants, marchés de producteurs locaux, présentation d'animaux. Venez découvrir les métiers de la terre et rencontrer nos agriculteurs Frossetains. Buvette et restauration sur place par le comité des fêtes et dégustation de produits locaux.



Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?

Quelle démarche pour votre projet ?

Même si aucune formalité n'est requise, votre projet doit respecter le règlement du PLU



DP = déclaration préalable (délai instruction 1 mois) PC = permis de construire (délai instruction 2 mois maison individuelle, 3 mois autre projet)
 Zone U = zone urbaine Zone AU = zone à urbaniser Zone A = zone agricole Zone N = zone naturelle H = Hauteur

La commune de Frossay est classée en commune littorale ce qui induit, sur certaines demandes, une durée plus longue d'instruction, pour l'obtention des avis des organismes concernés, suivant les zones concernées.

Motifs de saisine récurrents, délais et portée des avis CDPENAF

	Motifs de saisine récurrents, délais et portée des avis CDPENAF	Portée de l'avis	Délais de réponse	Autorité chargée de la saisine
Autorisations d'urbanisme	Changement de destination des bâtiments agricoles en zone A L. 151-11 du CU	Avis obligatoire conforme	1 mois = silence vaut accord (SVA)	Le service instructeur
	EPA Étude Préalable à la compensation Agricole collective pour les projets et travaux, ouvrages ou aménagements publics et privés	Avis simple	2 mois	Préfet

Motifs de saisine récurrents, délais et portée des avis de la CDNPS

	Motifs de saisine récurrents, délais et portée des avis de la CDNPS	Portée de l'avis	Délais de réponse de la CDNPS	Autorité chargée de la saisine
Autorisations d'urbanisme	Changement de destination pour les bâtiments désignés dans les zones naturelles des PLU L. 151-11	Avis obligatoire conforme	2 mois = silence vaut accord (SVA)	Le service instructeur
	En loi littoral : Aménagements légers admis au sein des espaces remarquables - L. 121-24	Avis obligatoire simple	2 mois = silence vaut accord (SVA)	Service instructeur

Le régime dérogatoire institué l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme

Par dérogation à l'article L. 121-8, le Préfet peut, après consultation de la **CDPENAF** et de la **CDNPS**, autoriser les constructions & installations nécessaires aux activités agricoles/forestière/cultures marines hors EPR (sauf pour les cultures marines).

Délai de réponse : **3 mois** ;

Conséquence sur le délai d'instruction : **2 mois de majoration** ;

Sur le dépassement du délai de réponse : **le décret n° 2014-1299 du 23 octobre 2014 institue un régime d'exception pour cette décision où le silence de l'administration vaut rejet.**

Les autorisations d'urbanisme délivrées en l'absence de l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État sont illégales.



Votre projet requiert une autorisation pour être concrétisé. Déclaration préalable de travaux ou permis de construire, il est obligatoire de renseigner le projet à l'administration. De ce fait, vous devez réaliser un dossier à faire valider par le service urbanisme responsable de la zone du projet.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de vous renseigner auprès du service urbanisme de la Mairie.

Attention le changement de destination est également soumis à autorisation, les bâtiments agricoles situés en zone A ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

Vous pouvez aussi consulter en ligne les règlements appliqués à votre parcelle sur geoportail-urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. (Rendez-vous sur le site de la mairie dans la rubrique mairie/Le Plu le cadastre - > Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

RAPPEL : l'annexe 1 au PLU recense les essences de végétaux locales et rustiques préconisées et à proscrire- Pensez à la consulter lors de vos plantations ou du renouvellement de haies. Le règlement est consultable à la mairie ou sur internet à cette adresse : <https://www.frossay.fr/images/PLU-Frossay/Reglement-du-PLU.pdf>

Tous travaux effectués sans autorisations contreviennent aux règles du code de l'urbanisme et peuvent engendrer des poursuites».

En cas de vente de votre bien ces autorisations sont aujourd'hui systématiquement demandées par les professionnels de l'immobilier et/ou les notaires, la régularisation n'est pas automatique, elle ne peut se faire qu'à condition que les règles d'urbanisme n'aient pas changées (règles nationales, modifications du PLU) n'attendez pas pour faire vos démarches.

Pour information, la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été initiée par l'intercommunalité, elle va se poursuivre dans les deux à trois années à venir.

Les règles nationales se modifient progressivement pour tenir compte de l'arrêt à 2050 de l'artificialisation des terres agricoles ainsi que des événements liés au réchauffement climatique et risques éventuelles d'inondations»

Important : la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit impérativement être déposée en mairie dès la fin des travaux afin d'en obtenir la confirmation.

Cérémonies des nouveaux arrivants

La commune a organisé, le samedi 1^{er} avril 2023, au Quai Vert, la cérémonie des nouveaux arrivants.

Ce rassemblement qui n'avait pas eu lieu depuis 2019 a permis de réunir 77 familles, arrivées entre 2019 et 2022, l'occasion de se rencontrer et de partager un moment convivial autour du cocktail d'accueil.

Un diaporama de présentation de la commune a été diffusé, mettant en avant les activités associatives et professionnelles, ainsi que les lieux utiles ou remarquables de Frossay.

Des sacs surprise « J'aime Frossay » ont été offerts aux participants.

La municipalité remercie vivement, les commerçants, les artisans et les parcs de loisirs de Frossay, qui ont contribué à garnir les sacs de petits cadeaux, ainsi que Patrice et Thierry pour le prêt des locaux du Quai Vert.



Objets Trouvés
Clés, lunettes, appareil auditif, à venir réclamer à l'accueil de la mairie.



Gestion des déchets au restaurant scolaire

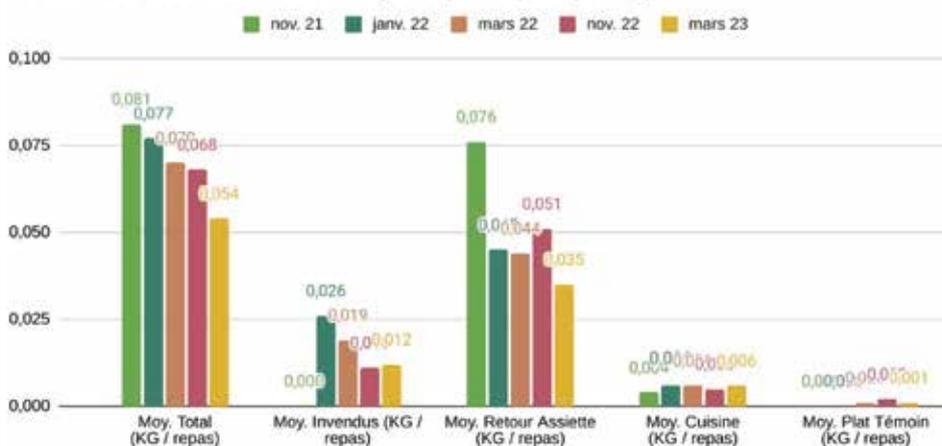
Une nouvelle semaine de pesée de déchets au restaurant scolaire a eu lieu au cours de la semaine 9 (du 27 février au 3 mars 2023).

Les résultats continuent à s'améliorer puisque nous sommes désormais à une moyenne générale de 54g par jour et par enfant. Cette moyenne comprend :

- le poids des plats témoins qui doivent être conservés chaque jour pour un éventuel contrôle par les services sanitaires,
- les déchets provenant de la fabrication du repas,
- les aliments qui restent à la fin du repas dans les assiettes des enfants (dont les épluchures de fruits)
- les invendus, cette catégorie inclut les restes d'aliments proposés aux convives en salle sur les tables et non servis dans les assiettes ainsi que les aliments cuisinés et restés en atelier de fabrication. Pour ces derniers, ils sont proposés en fin de service, les mardis et vendredis, aux enfants qui le souhaitent.

- Moyenne nationale API en scolaire est de 84 g par repas
- Moyenne API en Loire Atlantique en scolaire est de 88 g par repas
- Moyenne nationale de l'ADEME (2020) en scolaire est de 100g par repas

Pesée des déchets - Poids moyens par repas (en kg)



Il est précisé que le menu de la semaine 9 comportait des bananes en dessert sur un des quatre repas. La peau de ce fruit dégageant un fort grammage de déchet, nos résultats sont donc très encourageants.

Une attention toute particulière est apportée par nos agents dans la distribution des aliments restant dans les plats vers les élèves demandeurs de portions supplémentaires

Depuis le début de l'année 2023, l'équipe de service a mis en place au sein du restaurant l'organisation de la table « zéro déchet ». Ce dispositif prévoit d'inviter une fois par mois 6 enfants volontaires à déjeuner sur une table test dont le but est de produire le moins de déchet possible. Les enfants sont très motivés par la démarche. Le groupe d'enfant remportant le challenge a le choix d'un dessert sur la période suivante.

A la découverte de la Commune



Sur la Place St Nicolas il reste des traces d'un ancien commerce, lequel ?

Retrouvez la réponse dans le prochain bulletin
Réponse du dernier bulletin :
 Ce marquage indique l'altitude de la mairie par rapport au niveau de la mer.

Ecole Alexis Maneyrol

Rencontre sportive USEP

Le mardi 28 mars, les classes de CP et de CE1 ont participé à leur première rencontre USEP au gymnase de Bourgneuf. Les élèves de Frossay, Bourgneuf et St-Brévin ont joué à des jeux de Kinball et de crosses. Actuellement, les deux classes préparent avec un éducateur sportif, leur deuxième rencontre prévue le 23 mai, dont la thématique est le rugby.

École dehors

La classe de CE2 bénéficie cette année d'une initiation à « L'école dehors ». Le concept pédagogique est simple : l'enseignement, plutôt que de se faire en classe, a lieu régulièrement dans un espace naturel proche de l'école. Pour nos élèves, le parc à côté du terrain du City est tout à fait adapté à ce genre de pratique. Le lundi 20 mars, première séance dehors avec le concours de Pauline Lorent, coordinatrice et animatrice de Marmaille et Pissenlit.



Salon de la littérature jeunesse à St-Brévin samedi 1^{er} avril

Dans le cadre de ce salon, organisé par la librairie La Case des Pins et la mairie de St-Brévin, nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs auteurs/illustrateurs à l'école le jeudi 30 et le vendredi 31 mars : Maud Legrand chez les maternelles, Géraldine Collet chez les CP et les CE1, Maud Begon chez les CE2, Sandrine Beau chez les CM 1 et Pierre Bertrand chez les CM 2.

Une séance de dédicaces avec Sandrine Beau, Géraldine Collet, Maud Legrand, a eu lieu, le vendredi 31 mars, à la bibliothèque municipale de 16h30 à 17h30.

Et des élèves de CM1/CM2 de l'école ont participé au salon le samedi après-midi : lecture de textes choisis dans l'œuvre de Sandrine Beau.



INFO PRATIQUE

Inscriptions rentrée 2023 : les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie. Vous pouvez également le télécharger sur le site de la mairie.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler Mme Robin, directrice, les lundi et mardi (jours où elle est dans son bureau) ou bien laisser un message soit sur le répondeur au 02/40/39/73/71 soit par mail à l'adresse suivante ce.0442042f@ac-nantes.fr Mme Robin prendra toujours le temps de vous répondre.

Permis vélo

En partenariat avec la municipalité et les établissements scolaires Alexis Maneyrol et St Louis de Montfort, Valérie Denoual et Julien Penisson, les policiers municipaux ont renouvelé l'opération « Permis Vélo ».

A cet événement ont participé les élèves de CM1 de l'école publique Alexis Maneyrol et de l'école privée Saint Louis de Montfort.

Au programme, 2 séances théoriques puis une partie pratique composée d'un parcours sur une piste d'éducation routière et d'ateliers de maniabilité installés dans la salle polyvalente du Complexe sportif rue du Jaunais et pour clôturer l'évènement,

la remise des diplômes par Mme Phillodeau, adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, en présence des directrices des deux écoles et des enseignants.

Les membres des deux associations solidaires « Vélo pour tous » de Paimboeuf et « Place aux vélos Sud Estuaire » de Saint Brévin les Pins, se sont beaucoup investis auprès des enfants le jour J.

Les agents des services techniques de Frossay, ont aidé au montage et démontage de la piste d'éducation routière.

Merci aux sponsors de l'évènement : l'entreprise Besnier Aménagement, le magasin U Express de St Père en Retz, les services de restauration API de la ville de Frossay, et bien sûr Marion Leblanc de la CCSE.





Ecole St Louis de Montfort

Une période tournée vers l'internationale

Nous avons accueilli Sophie, jeune étudiante australienne. Nous avons pu découvrir son pays, ses traditions, sa musique et pour les plus grands, nous avons découvert un nouveau sport, que pratique Sophie, le footy. Ce jeu qui se joue aux pieds avec un ballon ovale est donc un mix entre le football et le rugby.

Certaines classes ont aussi travaillé en parrainage en jouant des jeux d'un autre pays : Les CE2 et PS ont joué à des jeux de Chine, les CP et CM2 ont joué au « relais-wagon » un jeu du Cambodge.

A la découverte de l'Inde et de ses mandalas

Lundi 13 mars, les élèves de CE1 et CE2 sont partis avec leurs filleuls des classes de PS et MS dans la nature afin de réaliser des mandalas avec ce qu'on y trouve. En effet les PS voyagent en Inde cette période, les CE1 et CE2 ont donc étudié les mandalas indous (en classe en arts visuels et en géométrie avec le cercle) et quelques jeux de cour de récréation en Inde. Ils ont ensuite proposé de sortir de l'école pour réaliser de MAGNIFIQUES mandalas naturels et des jeux venus d'Inde.

Puis la semaine d'après, en parrainage, de nouveaux mandalas se sont inscrits à la craie sur la cour de l'école.

Inscriptions rentrée septembre 2023

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous pouvez contacter la directrice, Mme ROULEAU pour convenir d'un rendez-vous afin de découvrir les locaux et les projets de l'école.



Vie locale

La MJ un espace de convivialité et d'échange

La MJ est un espace de convivialité et d'échange destinés aux 11-18 ans.

C'est aussi un lieu à l'écoute des envies des jeunes et se proposent de les accompagner dans leurs démarches et projets (séjours, initiatives solidaires, sorties...)

Elles organisent également des activités (sportives, culturelles, multimédias...), des sorties (bowling, cinéma, concert...), des stages de découverte (danse, graff, musique...) ainsi que des soirées.

Les plannings d'activités sont réalisés en fonction des besoins et des envies des jeunes, qui deviennent alors acteurs de leur temps de loisirs.

A la MJ, il y a :

- Un espace d'accueil (babyfoot, billard, bar sans alcool).
- Un espace jeux de société
- Un espace lecture
- Un espace informatique avec accès internet
- Un espace information (planning d'activités, sorties, concerts...)

HORAIRES hors vacances : mardi de 17h à 18h30 - Mercredi 14h à 18h30 Vendredi 17h à 18h30 - Samedi 14h à 17h

HORAIRES Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h30

Soirées et journées complètes en fonction du programme



Le Guide été 2023 est en ligne

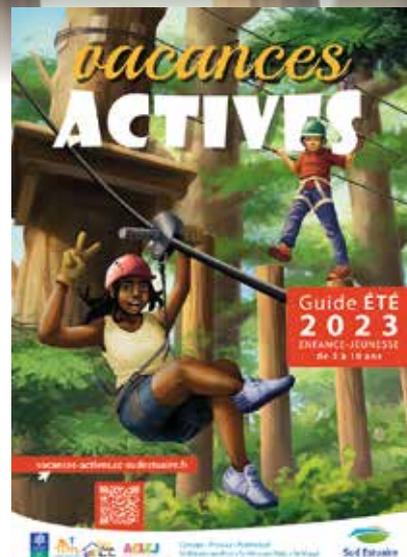
Pour retrouver les activités sportives, séjours et structures d'accueil, une seule adresse : vacances-actives.cc-sudestuaire.fr

Retrouvez sur un même site web les activités sportives, séjours et structures d'accueil organisés cet été par les services de la CCSE et les associations enfance-jeunesse du territoire aux 3-18 ans.

Les séjours et les structures d'accueil peuvent dès à présent être consultés. Les stages sportifs seront en ligne à partir du mardi 2 mai.

DATES D'INSCRIPTIONS :

- Des séjours : à compter du jeudi 4 mai à 20h pour les résidents de la CCSE,
- Des stages sportifs : à partir du lundi 5 juin,
- Des structures d'accueil permanentes : selon les modalités de chacune détaillées sur le site web.



3ème édition « Lancer sa boîte »

Après le succès des deux éditions de 2022, la matinale de la création d'entreprise créée par la CCSE revient cet automne, avec le même programme et les mêmes partenaires.

Chaque année, près de 150 créations d'entreprises sont comptabilisées par an sur notre territoire. En tant que premier interlocuteur des entreprises et des porteurs de projets, le service développement économique se tient à leur disposition pour les conseiller et les orienter.

Pour les créateurs d'entreprise, cette mission d'accompagnement est d'autant plus forte qu'il est constaté un isolement et un déficit de conseil de proximité.

Cet matinale s'adresse aux néo-entrepreneurs et aux entrepreneurs de moins d'un an. Sur un même site, répartis par pôle, ils auront à leur disposition les informations qui leur

permettront de sécuriser leur projet, de l'idée à sa concrétisation :

- PÔLE « ACCUEIL ET ORIENTATION »
- PÔLE « ÊTRE PRÉPARÉ »
- PÔLE « ÊTRE FINANCÉ »
- PÔLE « ÊTRE SÉCURISÉ »

9H30 - ATELIER « S'INFORMER SUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE »

En 1 heure, les principales étapes de la création et les partenaires seront présentés.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Rendez-vous Vendredi 9 juin de 9h à 13h à la salle Ligua Five – Parc d'activités de la Guerche, avenue des Frères Lumière à St-Brevin-les-Pins - Entrée libre et gratuite

RENSEIGNEMENTS :

developpement-economique@cc-sudestuaire.fr/
entreprendre.cc-sudestuaire.fr

Ambulances Taxis Retz Océan

02 40 39 74 15

5 rue de la Fuie
Le Gotha,
44320 Frossay

ambulancetaxis-retzocean@orange.fr

*Nouveau gérant.
Nouvelle équipe!*

- * VSL
- * AMBULANCES
- * TAXIS CONVENTIONNÉS
- * TOUTES DISTANCES

« Nous avons repris la succession de Retz Océan au mois de février 2022, entreprise en activité depuis plus de 30 ans sur la commune de Frossay.

Notre société Ambulances Taxis Retz Océan vous transportera pour tous vos rendez-vous médicaux et a à cœur de vous accompagner dans vos divers protocoles de soins. Nous assurons également des urgences préhospitalières en lien avec le SAMU. Nous disposons d'un VSL, de 3 taxis conventionnés et d'une ambulance. Vous pourrez compter sur une équipe dynamique, compétente, sérieuse et discrète qui veillera au respect du secret médical selon les règles déontologiques de notre profession. »

M. Bardais Guillaume



Le comité des fêtes

Le comité des fêtes est heureux de vous présenter son nouveau bureau, Pascal MILHAMONT (Président), Nadia PEZET (Vice-Présidente), Guy LAROCHE (Trésorier), Loïc LEFEVRE absent sur la photo (Trésorier-Adjoint), Claudine LESAGE (Secrétaire), Maxime DEKANI (Secrétaire Adjoint) Élisabeth FOUCHER (Responsable Achats et Bar), Jacques LESAGE (Responsable Location vaisselle), Jean-Yves LECUYER (Responsable Adjoint Location matériel).

Cette nouvelle équipe, garnie de bénévoles qui seront présents sur les gros événements, mettra tout en œuvre pour égayer cette année 2023.

Un thé dansant a été organisé le dimanche 16 avril 2023 à la salle polyvalente.

Concernant la fête de la musique elle se tiendra le 17 juin 2023 place de l'église à Frossay, à partir de 18H30. Dans le cadre de celle-ci nous sommes à la recherche de chanteuses, chanteurs

ou groupes désirant se produire bénévolement afin de promouvoir leur talent (Prendre contact avec Pascal MILHAMONT au 0686641578).

La fête du Canal, avec ses moules frites, ses grillades, ses musiciens et le feu d'artifice se tiendra face au quai vert le samedi 8 juillet 2023.

La salle polyvalente entrant en phase de travaux après l'été, la soirée cabaret est reportée au samedi 02 mars 2024, vous pouvez déjà réserver votre soirée nous ne manquerons pas de vous donner plus de détails dans les mois à venir.

Nous invitons l'ensemble des Frossetaines et Frossetains à venir lors de ces manifestations, elles sont organisées dans le but de vous divertir malgré le contexte actuel. Votre présence est pour nous le moteur de notre investissement.

Football

Le Club de L'US VITAL FROSSAY accueille un peu plus de 250 licenciés sur les communes de Frossay et St-Viaud.

Nous nous félicitons de ce résultat. C'est un travail au quotidien pour une cinquantaine de bénévoles et un salarié.

Au niveau sportif, nous enregistrons de bons résultats :

- les U13 féminines (Groupement Féminin Loirocéan) se sont qualifiées pour la phase finale départementale du « Festival Foot U13 Pitch » qui aura lieu le 8 avril à Saint Brévin,
- les U13 masculins ont obtenu la 1ère place de leur groupe à l'issue de la 2è phase de la saison. Ils accèdent ainsi à la plus haute division départementale « Excellence District » pour la 3è phase.
- les Séniors A, qui évoluent en 3è division de District, sont toujours 1er de leur groupe.

Bravo à tous ! Vous pouvez compter sur nous pour vous encourager...

Erwann, notre éducateur salarié, a proposé des stages pour les enfants de 10 à 15 ans pendant les vacances scolaires de la Toussaint

et les vacances d'hiver. Ils ont pu profiter de différentes activités ludiques, sportives et de loisirs : et notamment la visite du Stade de la Beaujoire.

D'autres sessions seront proposées pour les vacances de printemps.

Le 11 mars dernier, à Saint Viaud, le club a organisé sa traditionnelle soirée, qui cette année était sur le thème « Latino ». Ce sont environ 130 personnes qui se sont retrouvées pour danser et s'amuser, en dégustant une très bonne paëlla.

D'autres événements sont d'ores et déjà à noter dans vos agendas :

- le 29 avril : randonnée semi-nocturne au départ du stade de Frossay
- le 18 mai au Stade de Saint Viaud : Tournoi de Sixte André Santerre
- le 20 mai au Stade de Saint Viaud : Tournoi Yves Bouriaud (catégories U6-U7-U8-U9)

Suivez nous sur notre page facebook pour toute l'actualité footballistique de notre club : <https://www.facebook.com/usvitalfrossay>

Pour tous renseignements : usvcontact@gmail.com





Basket

Le basket club Frossay St Viaud commence dès à présent à organiser la saison prochaine 2023- 2024. Pour cela nous souhaiterions développer plusieurs volets du basket soutenus par la fédération Française de basket.

Ces actions correspondent également à nos valeurs, un club familial où chacun prend plaisir et progresse.

Pour cela nous avons plusieurs projets :

- Crée une équipe senior masculine.

- Le micro-basket une pratique d'éveil pour les enfants de 4 et 5 ans.

- Basket inclusif / basket santé, une pratique mixte, adaptée et intergénérationnelle.

Pour cela nous sommes à la recherche d'un encadrant et de joueurs pour l'équipe senior, et également un entraîneur pour plusieurs créneaux. Renseignements Rosine GUIBOUIN : roseguib. rg@gmail.com

Afin de compléter nos équipes féminines pour la future saison, les essais sont possibles dès maintenant pour les filles nées entre 2017 et 2011.

Renseignements Camille MELLERIN camille.mellerin@orange.fr

Vous pouvez suivre l'avancée de l'ensemble de nos projets sur notre site internet.

Sud Estuaire Roller 44

Le sud estuaire roller 44 continue son évolution et nous souhaiterions pour la saison prochaine commencer la formation de nouveaux entraîneurs.

Le manque d'entraîneurs spécialisés nous incite à trouver des personnes de 16 ans et plus voulant s'engager et suivre un plan de formation interne et fédéral. Vous êtes indépendant dans vos déplacements, vous êtes disponible, sportif et motivé pour encadrer l'une de nos sections sous la tutelle d'un entraîneur confirmé. N'hésitez pas à prendre contact avec notre club : president@ser44.com



Twirling

Cette saison, nous avons organisé le premier championnat individuel les 29 et 30 janvier à St-Viaud. Nos remerciements vont à la commune de St-Viaud ainsi qu'à nos bénévoles et spectateurs.

Résultats des premiers championnats individuels : 9 solistes se sont sélectionnés à la Coupe Nationale le 17 & 18 mars à Celles sur Belle. Mayline monte sur la troisième marche du podium en Junior Excellence Supérieur et Apolline devient Championne de la Coupe Nationale dans la catégorie Benjamin Honneur. Josua en Junior Excellence Supérieur et Antoine en Sénior Grand Prix remportent la médaille d'or au Championnat Régional du 18 & 19 février à Chavagnes en Pailleurs et se sélectionnent au Championnat National avec 4 autres solistes les 29 & 30 avril à Vannes. Nous sommes fiers de nos twirlers et les remercions de leurs déterminations à chaque compétition ! Les championnats équipes et duos débiteront les 6 & 7 mai à St-Nazaire.



Infos pratiques

MAIRIE

4, rue du Capitaine Robert Martin
Tél : 02 40 39 72 72
mairie@frossay.fr - www.frossay.fr
Ouverture Le lundi de 9h00 à 12h30
Du mardi au vendredi de
9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le Jardin du Livre
1, rue de Bel Air 44320 FROSSAY
jardindulivre@frossay.fr
http://frossay.opac3d.fr
Permanences Mercredi de 16h00 à 18h00
Jeudi, Samedi et Dimanche
de 10h00 à 11h30

RESTAURANT SCOLAIRE Place du
Calvaire - Réservations ou annulations
directement sur l'espace Famille
ou 06 76 86 67 50 - cantine@frossay.fr

MAISON DES JEUNES FROSSAY

A partir de 11 ans
Horaires hors vacances :
Mardi et Vendredi : 17h/19h, accueil
Mercredi : 14h30/16h00, activités 11/15 ans
et 16h/19h, accueil Samedi : 14h/17h,
accueil - Tél : 02 40 39 87 74
mjfrossay@maisonpourtout.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

10, rue de la Mairie - Tél : 02 40 27 15 84
alsh.frossay@cc-sudestuaire.fr
www.cc-sudestuaire.fr

ECOLE ALEXIS MANEYROL

1 Place du Calvaire - Tél : 02 40 39 73 71

ECOLE PRIVÉE MONTFORT

5, Rue de la Paix - Tél : 02 40 39 76 68

MICRO CRECHE LES TY LOUPS

17, rue du Magnolia - Tél : 09 63 69 74 67

DÉCHETTERIE

Le Pré Macé
Lundi de 9h00 à 12h00
Mercredi de 14h00 à 18h00
Samedi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

MARCHÉ

Le jeudi matin sur le parvis de l'église

PERMANENCES CAF (sans rendez-vous)

Place de l'Hôtel de Ville - St-Brévin-Les-Pins
Tél : 0 810 25 44 10 Le lundi de 9h à 12h
(sauf pendant les vacances scolaires)

GUIPA CLIC

Accueil du public : A St-Brevin-Les-Pins,
28 av. Jules Verne - Tél. 02 40 27 75 12
Horaires : du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Ouest-France Véronique Chéraud
Tél : 06 27 56 42 57
cheraud.veronique@orange.fr
Presse Océan et Courrier du Pays de Retz
Aurélie BENOIT - aurelbenoit@icloud.com

MEDECINS GENERALISTES

HÉROUX Eloïse / **MOREAUX** Nathalie /
FONDIN Émilie / **BALON** Annaëlle
1, impasse Vallée - 02 28 53 02 99

OSTÉOPATHE

COLOMBEL Marine - 06 67 44 54 70

ORTHOPHONISTE

LE NOXAIC Agathe - 07 62 60 95 23

SAGE-FEMME

PÉTARD Stéphanie - 06 70 94 06 12

INFIRMIERS

SOIN SANTÉ - 02 40 21 70 88
Permanence tous les jours de 9h à 9h15
sauf dimanche et jours fériés
(Prise de rendez-vous obligatoire)

INFIRMIERES LIBERALES

Luana De Arriba - Morgane Tessaud
07 64 40 49 99
infirmieresfrossay@gmail.com
Du lundi au samedi de 07h30 à 8h00
sans RDV ou à domicile sur RDV 7j/7j

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

OUDARD Salomé - 06 71 02 07 68

Agenda

Samedi 29 avril
au départ du stade de Frossay
Randonnée semi-nocturne
US VITAL FROSSAY

Vendredi 5 mai
et vendredi 2 juin dès 20h30
Salle la Maréchale à Frossay
Soirées jeux de société
Les jeux d'Alicia

Jeudi 18 mai
Stade de Saint Viaud
Tournoi de Sixte André Santerre
US VITAL FROSSAY

Samedi 20 mai
Stade de Saint Viaud
Tournoi Yves Bouriaud
(catégories U6-U7-U8-U9)
US VITAL FROSSAY

Samedi 3 juin à partir de 10h30
Derrière la Mairie
Fête de l'Agriculture

Samedi 17 juin à partir de 18h30
Place de l'église à Frossay
Fête de la musique
Comité des fêtes

Jeudi 22 juin : 16h00 - 19h30
Salle de la Bergerie ou salles annexes de
la mairie à Saint-Père-en-Retz
Don du sang